

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 1^{er} mai 2018

Président :

HUMBERT Joël

Excusés:

ANNEN Liliane, BONZON André, BORGEAUD DIT AVOCAT Bernard, DECOTIGNIE Emma, DECOTIGNIE Jean-Dominique, KASSIMIDIS Eva, MAUSLI

Rodolphe, MULLER Antoine, RIHS Christiane, SAVINI Amintore

Absents:

SAVOYEN Laurent

ORDRE DU JOUR:

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 18/2018 « Demande de crédit pour l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village ».
- 6) Préavis 19/2018 « Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules au service de la voirie ».
- 7) Préavis 20/2018 « Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'assainissement au collège Derrièrela-Ville ».
- 8) Interpellation de M. Emile Joyet « entretien du skate-park ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour modifié est accepté.

M. Joël Humbert, Président, informe l'assemblée qu'il a recu :

- une interpellation de M. Emile Joyet, de l'Entente, portant sur l'entretien du skate-park ; cette intervention sera proposée en ajout à l'ordre du jour ;
- une motion de Mme Viviane Jomini pour le groupe du PSIG « un marché pour animer le centre du village »; cette intervention n'ayant pas de caractère urgent il est proposé d'en porter l'étude pour le prochain Conseil.

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

Les modifications suivantes sont demandées :

- en page 3, 2^{ème} paragraphe, il y a lieu de corriger l'orthographe de notre Municipale, Mme Jacqueline Dieperink,
- en page 4, dernière ligne, la décision du préavis est : « Le préavis 17/2017 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité ».

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

L'interpellation de M. Emile Joyet, de l'Entente, portant sur l'entretien du skate-park, est ajoutée à l'ordre du jour et sera traitée sous point 8.

L'ordre du jour modifié est aprouvé à l'unanimité.

2) Communications du Président

M. Joël Humbert, Président, signale que l'inauguration du nouveau Club-house se déroulera sur le site le vendredi 1^{er} juin 2018 ; une invitation a été envoyée ce jour aux conseillères et conseillers.

Le Président rappelle également les festivités qui se dérouleront le week-end du 4 et 5 mai 2018.

Le bureau a fonctionné le dimanche 4 mars dernier; le Président communique les résultats obtenus pour notre Commune et remercie les personnes ayant participé à ce dépouillement. Le prochain scrutin est prévu pour le 10 juin 2018; les objets mis en votation sont « pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque Nationale (initiative Monnaie pleine) » et la Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr).

Le Président informe l'assemblée des activités auxquelles il a participé depuis le dernier Conseil, à savoir :

- l'inauguration de la place de jeux du Marais-du-Billet ;
- la cérémonie officielle de la nomination du Commandant du SDIS La Mèbre (Plt Marie-Claude Remy);
- l'assemblée générale de la BCV.

M. Joël Humbert, Président, remercie les conseillères et conseillers qui ont participé à la Journée de réflexion « projet professionnel des jeunes ».

Le Président n'a toutefois pas pu honorer l'invitation des Traînes-Savates à participer à la journée du 14 avril 2018 et le vice-Président n'a pas pu le remplacer ; il s'en excuse auprès des organisateurs.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, le Conseil d'administration du LEB a informé la Municipalité que la mise en service de la cadence du LEB au quart d'heure jusqu'à Echallens est retardée au 11 août 2019 au lieu du 9 décembre 2018. Cette décision a été prise du fait que les travaux le long de la ligne seront tous achevés au printemps 2019, en particulier les travaux à la gare de Sugnens qui doivent permettre aux longues rames de pouvoir se croiser; la cadence au quart d'heure nécessite un changement d'horaire sur l'ensemble de la ligne du LEB. Sans ce report de mise en service, les passagers venant de Bercher aurait eu deux changements d'horaires, soit en décembre 2018 pour la partie Echallens / Cheseaux et en août 2019 pour la partie supérieure de la ligne. Avec ce report, il n'y aura donc qu'un changement d'horaires sur toute la ligne pour un meilleur service.

M. Serge Sandoz, Municipal, donne les informations suivantes :

• Une des quatre places de parcs à la rue de Lausanne a été déplacée afin de rendre plus fluide le croisement. Ces places demeureront gratuites, avec une limitation de stationnement à 10 heures; en effet, elles n'auraient plus d'utilité en restant libres.

- Il subsiste encore quelques problèmes de fonctionnement au parking du Grand Pré en lien entre autres avec des problèmes de transmission des données.
- A la suite de la transformation du parking Radcliffe avec l'introduction de la limitation de stationnement à six heures, une amélioration du taux d'occupation du parking du Grand Pré a été constatée ; le montant permettant d'assurer le financement est assuré.
- En ce qui concerne les festivités pour les 300 ans Loys de Cheseaux le programme mis sur pied promet d'être sympathique grâce à l'implication des sociétés d'astronomie vaudoises et des sociétés locales ; de nombreuses activités sont prévues pour petits et grands.

Pour les personnes intéressées de découvrir qui était Loys de Cheseaux, une exposition offrira non seulement des pièces d'époque, dont deux tableaux, et deux globes de la même facture que ceux dont il a été fait mention dans le 24Heures de la samedi dernier. Grâce à M. Stéphane Hauert, des documents d'époque relatant la vie du village seront à découvrir.

Pour le bon déroulement de ces festivités, M. Serge Sandoz signale que quelques volontaires sont recherchés pour assurer l'entrée du Planétarium, pour aider à mettre en place le plancher de protection dans la salle de sport du Marais du Billet et pour retirer ces protections à la fin des festivités. Des feuilles d'inscription sont à disposition.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que la commune de Sullens va ouvrir un accueil parascolaire de 24 places à partir du mois d'août 2018 pour accueillir les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} de Sullens, Bournens, Boussens et éventuellement ceux de Cheseaux. La commune de Sullens en est au recrutement de la directrice ; le préavis pour la transformation des locaux au sous-sol avec fenêtre a été adopté par leur Conseil au mois d'avril.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, informe l'assemblée qu'une réponse négative a été adressée à M. François Brélaz concernant la pétition du mois de septembre 2017 portant sur des mesures nécessaires à prendre pour que les élèves de la commune puissent participer à des leçons de natation. Des contacts ont été pris avec M. François Brélaz, les municipaux des communes voisines et les directeurs scolaires. Il en ressort que la natation n'est pas obligatoire et que le programme scolaire n'est pas de la compétence des communes ; l'organisation des déplacements pour se rendre à la piscine la plus proche n'est pas facile. Concernant la construction d'une piscine le financement serait trop élevé ; il faudrait un terrain à disposition que nous n'avons pas actuellement.

M. Etienne Fleury, Municipal, informe l'assemblée des points suivants :

- le Canton a réactivé les procédures d'approbation des trois PPA (Châtelard, Pâquis et Grand Pré). La Municipalité espère avoir plus de précisions pour le prochain conseil du mois de juin 2018.
- Les travaux de démolition/construction de l'ancienne forge et de la transformation du restaurant ont débutés. La fin des travaux est prévue pour le 2ème semestre 2019.
- Le rapport annuel 2017 SDNL a été remis à chaque membre du Conseil ; il invite l'assemblée à en prendre connaissance.

4) Informations régionales

Mme Anne Pécoud indique que l'ensemble des membres de la CARI s'est rendu le 7 mars 2018 à la séance plénière des commissions du SDNL au Mont-sur-Lausanne. Mme Anne Pécoud fait lecture du résumé de cette rencontre, lequel est joint en annexe au présent procès-verbal.

5) <u>Préavis 18/2018 « Demande de crédit pour l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village »</u>

Le Président demande aux rapporteurs de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Sophie Rauch fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent de refuser le préavis tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Giuseppa Sicuro fait lecture des conclusions du rapport de minorité, lesquelles recommandent d'accepter le préavis tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

- M. Jean-Luc Matthey relève qu'au point 1 du préavis il est précisé que c'est pour assurer une meilleure sécurité et ne pas laisser une impunité se développer que la pose d'un radar au centre du village est proposée. Ces buts sont louables mais ils sont à côté de la cible. La vitesse excessive, sur zone 20, avec des pointes enregistrées jusqu'à 38 km à l'heure, n'est assurément pas le facteur principal d'insécurité. Par contre plus de 6700 véhicules par jour sur une telle zone voilà la véritable source constante de dangers potentiels. Ajouter à ceci le facteur de distraction tant au niveau des piétons que des automobilistes et le cocktail est explosif sur cette zone soi-disant de rencontres. Croire que la pose d'un radar va augmenter la sécurité est un leurre. M. Jean-Luc Matthey est d'avis que seule la diminution drastique du transit apportera une once de sécurité supplémentaire, le risque zéro n'existant pas. Pour ne pas laisser l'impunité se développer, des contrôles de vitesse intempestifs de la gendarmerie sont amplement suffisants. De plus, la pose du radar serait disgracieuse et affreusement coûteuse. C'est pour ces différentes raisons que M. Jean-Luc Matthey invite l'assemblée à refuser ce préavis.
- M. Bruno Cantin demande à la Municipalité si le nombre d'accidents depuis la mise en route de la zone 20 a été répertorié.
- M. Serge Sandoz, Municipal, précise que depuis l'ouverture de la place un seul accident annoncé à la police, mis à part un à deux poteaux touchés.
- M. David Hofstetter tient à revenir sur les propos de M. Jean-Luc Matthey qui mentionnait que la source principale de l'insécurité au centre du village pouvait provenir du trafic de transit. Or, il faut savoir que les principales infractions qui sont dues à la vitesse se situent à des heures où il n'y a pas le trafic de transit ; en effet aux heures de pointe il y a tellement de voitures qu'il est impossible de faire des excès de vitesse. Ces excès ont lieu en début de journée, en soirée et principalement le dimanche.
- M. Antoine Müller intervient également suite aux propos de M. Jean-Luc Matthey et annonce être en désaccord avec le fait que la vitesse n'est pas un problème d'insécurité; au contraire c'est un enjeu de sécurité. Ensuite le propos de M. David Hofstetter concernant le transit; en effet si l'on considère que le transit durant les heures de pointe génère un ralentissement qui empêche de faire des excès de vitesse, il y a également le transit par notre village aux heures creuses au lieu de prendre le contournement et à une vitesse excessive; c'est ce dernier point qui pose problème à M. Antoine Müller. Ensuite, ce dernier à rappeler que la commune a beaucoup fait pour la voiture en créant notamment le tunnel de contournement, et aujourd'hui il est temps de penser aux piétons et en sa qualité de piéton il se dit insatisfait de la circulation actuelle au centre où il y a beaucoup d'excès de vitesse; pour sa part il n'a pas vu d'arguments suffisamment forts pour refuser ce préavis. Pourquoi se priver, il faut penser aux piétons; lesquels sont en droit d'attendre une bonne attitude des conducteurs. Pour sa part il soutient le rapport de la Municipalité et conseille d'accepter ce préavis.
- M. Alessandro Fabbri relève que le radar ne va fonctionner que 63 jours par année, les amendes en dessous de 40 km/heure ne seront pas envoyées. Le radar n'augmenterait pas la sécurité; ce radar serait plus perturbateur.

Mme Naicha Kaehr pense qu'avec la pose d'un radar fixe les conducteurs vont s'y habituer ; ne serait-il pas plus judicieux d'avoir recours à un radar mobile occasionnellement pour garder un effet de surprise ce qui serait plus efficace.

- M. Serge Sandoz, Municipal, précise que le radar fixe prendra dans les deux sens ; donc celui qui freine en voyant le radar et accélèrerait ensuite se ferait donc prendre dans l'autre sens ce qui est une particularité de ce radar. Le fait d'avoir opté pour la solution du radar fixe ou le radar occasionnel c'est basé sur plusieurs critères, notamment son emplacement serait toujours au même endroit, car il faut une visibilité de 50 mètres sur les deux côtés, le radar fixe ne sera pas toujours en fonction ce qui fait également un effet de surprise et le radar mobile est souvent visible même si occasionnel ce qui permet de freiner. De plus, les 63 jours par année ne se feront pas d'affilée, mais à répartir dans l'année. Les jours de fonctionnement peuvent être augmentés, mais cela aurait un coût plus élevé.
- M. Emile Joyet signale être personnellement souvent au centre et estime être la bonne personne pour parler de la circulation. A son avis, ce ne sont pas les gens qui roulent vite les plus dangereux, mais ceux qui sont distraits; bien souvent les conducteurs ne s'arrêtent pas automatiquement; les enfants n'osent pas avancer et faire le premier pas. Il serait judicieux de demander à la Municipalité de mettre des intervenants qui soient présents durant les horaires scolaires pour que les conducteurs comprennent qu'ils ne sont pas prioritaires. Souvent les conducteurs ne réalisent pas qu'ils sont dans une zone à 20 km/heure. A son sens ce radar ne serait pas efficace, surtout s'il ne flache qu'à partir de 29 km/heure; il est rare que les automobilistes soient au-dessus. Les gens distraits sont également dangereux en roulant à 15 km/heure. A son avis ce radar ne vaut pas la peine et il votera contre ce préavis.

Mme Martine Fürrer rejoint les propos de M. Emile Joyet et pense que l'on peut tous être d'accord que le sujet de la sécurité au centre du village est important. La Municipalité en est consciente puisqu'elle a fait en sorte de réduire la vitesse à 20 km/heure; ce qui doit être efficace car 98 % des conducteurs respectent cette limitation. Le problème principal est maintenant de faire diminuer la densité de la circulation et le radar n'apportera rien dans ce sens. En attendant, il faut apprendre aux piétons et surtout aux enfants à traverser correctement, tout en rendant les automobilistes attentifs au fait qu'ils doivent être attentifs; tout le monde doit y mettre du sien et même sans radar une cohabitation est possible.

- M. Jacques Pache constate que tout le monde parle de la sécurité des enfants et il le comprend. Une meilleure sécurité pour les enfants serait d'installer des signaux à triflash; lesquels ont trois points qui éclairent et qui fonctionne durant les horaires scolaires. C'est une amélioration possible, dont le coût n'est pas très élevé et qui est efficace.
- M. Olivier Lyon rebondit sur les propos de M. Emile Joyet concernant la distraction et les approuvent, toutefois il reste persuadé qu'un freinage est plus facile pour un véhicule à 15 km/heure qu'à 20 km/heure. La vitesse joue donc un rôle pour le moins important.
- M. Basile Monnier relève que lors de la mise en fonction de la zone 20 km/heure, il y avait eu des facilitateurs pour apprendre aux enfants à traverser. Il serait peut-être judicieux de les réintroduire.

Mme Anne Pécoud signale qu'une solution peu coûteuse qui attirerait le regard serait de peindre de couleur vive sur le revêtement un 20 km/heure étiré sur le sol en lieu et place des panneaux à droite ou à gauche.

- M. Hans-Peter Guggenbühl est surpris des propositions pour réduire le trafic au centre du village, ce qui n'est pas le but de ce préavis. A son sens, l'installation du radar serait positive à son sens pour réduire la vitesse.
- M. Thierry Auberson précise que selon les informations sur internet, M. Jean-Christophe Sauterel, dans les zones 20 c'est l'architecture urbaine qui fait ralentir les conducteurs et non les radars, il faut donc améliorer l'architecture et non le radar. (Article du 20 Minutes du 25 janvier 2015)¹
- M. Emile Joyet intervient concernant la remarque de M. Thierry Auberson que sans les clous de chaque côté de la route les automobilistes se sentiraient beaucoup moins en sécurité et ils seraient plus attentifs. La tracée délimite la route et les automobilistes se sentent en sécurité.

Mme Catherine Prudhomme relève qu'une des sources du problèmes est peut-être qu'à la base cette route était prévue à 30 km/heure.

M. Serge Sandoz, Municipal, constate qu'il y a beaucoup d'avis négatifs. Il tient à relever que cette route doit répondre à certains critères pour les transports spéciaux, mais également dans les cas où la galerie de contournement est fermée; nous ne pouvons donc pas apporter beaucoup de modifications; il faut faire avec. Un radar à pour seul objectif d'éviter de prendre plus de risques avec des personnes qui ne respectent pas les règles, même si 85 % des usagers les respectent. M. Serge Sandoz, Municipal, préfère faire en sorte de diminuer la vitesse que de devoir se dire un jour que l'on aurait pu éviter un accident. Le montant prévu pour ce radar sera amorti à la longue par le montant des amendes. Au niveau communal ce radar ne coûtera rien au final; notre investissement sera remboursé mais en premier lieu il faut penser sécurité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 18/2018 est refusé par 26 voies "contre", 17 "oui"et 4 abstentions.

6) <u>Préavis 19/2018 « Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules au service de la voirie »</u>

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Martine Lob fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 119'000.00 pour financer le remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie et de la déchetterie, d'amortir cet investissement sur une durée de dix ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

¹ «C'est l'architecture qui fait ralentir les gens»

Pour créer une zone 20 ou 30 km/h, il ne suffit pas de poser un panneau limitant la vitesse: il faut réaménager le tronçon afin que les automobilistes soient obligés de lever le pied. «C'est l'architecture urbaine qui fait ralentir les gens, pas les radars», insiste Jean-Christophe Sauterel, de la police vaudoise. Une ordonnance fédérale stipule qu'une fois créée, la zone doit faire l'objet d'un contrôle de vitesse pour vérifier que la majorité des automobilistes (85%) roulent au maximum à 38 km/h (25 km/h pour les zones 20). Si tel n'est pas le cas, il faut la réaménager et installer de nouveaux ralentisseurs.

- M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.
- M. Antoine Müller s'étonne qu'il soit souvent demandé de remplacer les véhicules de la voirie.
- M. Pierre Hämmerli, Municipal, répond que les véhicules sont en principe changé tous les 10 à 12 ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'amendement.

Le préavis 19/2018 est accepté à l'unanimité.

7) <u>Préavis 20/2018 « Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'assainissement au collège Derrière-la-Ville»</u>

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Stéphane Hauert fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 908'000.00 pour les travaux de rénovation au collège de Derrière-la-Ville, d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum dès 2019, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand précise que la Commission des finances n'a étudié que l'aspect financier de ce préavis et souligne qu'elle regrette la précipitation dans laquelle ce projet a été mené et souhaite que la Municipalité s'y prenne avec plus d'anticipation à l'avenir. M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 908'000.00 pour les travaux de rénovation au collège Derrière-la-Ville, d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum dès 2019, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Giuseppa Sicuro demande à la Municipalité des informations sur l'appel d'offres.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que le délai est maintenant terminé, quatre offres ont été reçues, le bureau d'étude les analyse pour proposer la meilleure.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'amendement.

Le préavis 20/2018 est accepté à une large majorité moins 4 abstentions et 1 non

8) Interpellation de M. Emile Joyet « entretien du skate-park »

M. Joël Humbert fait lecture de l'interpellation, dont le texte est le suivant : « Le skate-park a bien trouvé son emplacement. D'avant-garde, la conception de cette place de jeu est tout à fait remarquable. Il semble aussi que les nuisances sonores sont tout à fait acceptables. Toutefois, force est de constater qu'une quantité de fissures apparaissent en surface. Ces fissures au fil des années se dégraderont au gré du gel et du dégel. Puis des trous apparaîtront ce qui rendra la surface moins agréable et un entretien plus ou moins lourd sera nécessaire. Ces fissures, soit plus d'une dizaine de plus de 2 mètres, sont réparties pratiquement sur l'entier de la surface. Il est à se demander si ces travaux ont été faits dans les règles de l'art. Vu l'ampleur de cette dégradation prévisible, ne serait-il pas judicieux de faire une expertise ? Nous sommes peut-être en présence d'un défaut caché. Je sollicite la Municipalité pour qu'elle prenne les dispositions nécessaires pour prévenir ce problème. »

- M. Serge Sandoz, Municipal, est conscient de ce phénomène et ce dès la première année de mise en service. Des contrôles ont été faits et des rendez-vous ont eu lieu avec les entreprises concernées. Ces fissures ne sont pas plus grandes, mais il faut intervenir rapidement avec l'arrivée des beaux jours. En ce qui concerna la question d'expertise, il en sera discuté en Municipalité.
- M. Emile Joyet pense qu'il ne devrait pas y avoir des soucis de fissures avec un risque de pénétration d'eau, N'y a-t-il pas un vice de forme dans l'exécution des travaux ? M. Emile Joyet pense important de charger la Municipalité de s'en inquiéter sérieusement, à l'heure actuelle les entreprises étant encore responsables.
- M. Olivier Lyon rassure en signalant que c'est une surface particulière qui a été faite par une entreprise super spécialisée ; le revêtement n'est pas simplement une dalle ; ici c'est un phénomène qui est connu avec des dalles qui bougent ; un entretien devra être fait et il faudra en voir le coût.
- M. Emile Joyet demande quelle est l'entreprise qui a effectué ces travaux ?

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que le concept a été fait par une entreprise française, mais toute la partie technique a été faite par des entreprises romandes.

La réponse étant satisfaisante pour l'interpellant, la discussion est close. Aucune résolution n'a été demandée ni proposée.

9) Divers et propositions individuelles

- M. Eric Millioud remarque que la ferme Joyet va être transformée et que le lampadaire qui est « dans » le cèdre ne joue pas son rôle d'éclairage ; ne pourrait-on pas le déplacer ?
- M. Basile Monnier intervient concernant les inondations de Derrière la Ville dues à une rupture de conduite. Est-ce que des travaux vont être entrepris ?
- M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale que c'est les Services industriels de Lausanne qui entretiennent les conduites, lesquelles ne sont changées que quand elles sont trop vieilles.

Mme Giuseppa Sicuro a constaté que la fontaine du Marais du Billet a de l'eau stagnante ; un nettoyage est-il prévu?

- M. Etienne Fleury, Municipal, indique que la voirie s'en est occupée ce jour.
- M. Antoine Müller demande à la Municipalité si elle a anticipé le refus du préavis relatif à la pose d'un radar au centre du village ; est-ce qu'un autre projet est en attente ? Beaucoup d'alternatives ont été proposées ce soir et M. Antoine Müller souhaiterait savoir ce que pense faire la Municipalité, car il reste convaincu qu'il y a quelque chose à faire pour améliorer la circulation et la sécurité au centre du village ; les choses ne peuvent pas en rester là.
- M. Louis Savary, Syndic, répond que la décision vient d'être prise et qu'un plan « b » n'a pas été prévu. Les différentes interventions ont été prises en compte et une éventuelle suite à donner sera examinée.
- M. Laurent Deschamps revient sur la pétition de M. François Brélaz et relève comme exemple la construction du centre sportif d'Etoy qui a coûté 12 millions et qui comprend deux piscines, une salle de gymnastique, plus une salle de fitness. M. Laurent Deschamps demande si les communes voisines de Cheseaux seraient intéressées à construire une piscine?

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que les autres communes du groupement scolaire ne sont pas partantes pour la construction d'une piscine, il manque également un terrain, sous le collège il était prévu une salle de gymnastique.

- M. Laurent Deschamps trouve que c'est vraiment le bon moment d'y penser puisqu'un collège est à construire. Il faut saisir les opportunités qui se présentent.
- M. Hans-Peter Guggebühl précise que le club house du Tennis est maintenant terminé ; les travaux extérieurs doivent encore être finalisés. Tous les membres du Conseil sont invités à l'inauguration qui se déroulera le vendredi 1^{er} juin 2018.

Jøël Humbert

Président du Conseil

Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Annexe: rapport de Mme Anne Pécoud

Séance levée à 22:05 Cheseaux, le 5 mai 2018

> <u>Prochaines séances :</u> Mardi 19 juin 2018, Mardi 2 octobre 2018, Mardi 6 novembre 2018 et Mardi 11 décembre 2018

Résumé de notre séance plénière des commissions du SDNL

Le 7 mars 2018, la commission de la CARI s'est déplacée au complet à la séance plénière des commissions du SDNL au Mont-sur-Lausanne.

Concernant le volet d'urbanisation et le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges (26 communes): la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal, adoptée en juin 2017 permet une croissance maximale de 75'810 habitants entre 2015 et 2030, ce qui correspond à 1.7% de la population 2015. Ce plafonnement de la croissance dans les centres constitue le changement de paradigme principal induit par la révision de la LAT, entrée en vigueur en mai 2014. Il existe également un "moratoire" temporaire sur la reconversion de zones industrielles et artisanales (dite ZIZA) au constat qu'une pénurie de ces zones est prévisible dans le périmètre compact du PALM à l'horizon 2030. Ce "moratoire" complique la densification du tissu bâti dans les centres étant donné que plusieurs collectivités publiques comptaient sur des ZIZA désaffectées (friches industrielles) pour les faire muter en zone d'habitat et mixte pour y créer du logement.

La mobilisation des réserves en zone à bâtir est désormais prioritaire, mais les moyens d'action sont très limités dans l'attente d'outils dédiés. Actuellement, le porte à porte chez les propriétaires est de rigueur pour les inciter à densifier leur parcelle.

Le périmètre du Plan Directeur Localisé Intercommunal (PDLi) Lausanne-Vernand-Romanel est le lieu de divers enjeux liés à l'évolution du paysage, à l'émergence d'une ville dans un contexte partiellement bâti, à la pression urbaine sur les terres agricoles, à la préservation et la gestion des forêts et à la gestion de l'eau ou encore à la mobilité. Jusqu'en 2016, les travaux du plan directeur visaient à cadrer la mutation de ce vaste territoire dans la perspective d'accueil de 13'000 nouveaux habitants et emplois à l'horizon 2030. Au vu des contraintes sur les ZIZA, ce scénario "habitat et mixte" est remis en question.

Le SDNL apporte aussi son savoir-faire et sa contribution aux communes qui ne possèdent pas de bureau technique.

Voici ce que nous pouvons vous communiquer sur les projets en cours d'avancement :

- Si tout se passe bien dès l'introduction du nouvel horaire en décembre prochain, la ligne de bus TL 54 sera prolongée pour desservir les villages de Cugy et de Morrens pour finir sa course jusqu'au terminus de la ligne TL 8 au Grand Mont. Bonne nouvelle! Le Conseil communal de Morrens a voté le crédit indispensable pour le futur passage des bus. A noter tout-de-même qu'il y a 4 oppositions en cours.
- Les aménagements des giratoires à double voie de Bel-Air et de Mont-Repos vont se faire à l'horizon 2022-2023 ;
- Suite à des incertitudes sur la densification de la zone Vernand-Camarès (plus ou moins 10'000 habitants prévus), le barreau de la Sauge devrait tout-de-même être

opérationnel en 2022 en lien avec l'éclatement de la jonction autoroutière dont elle est une mesure d'accompagnement. Cette nouvelle voirie devrait également servir à desservir le SAN (Service des Automobiles et de la Navigation), une fois qu'il aura déménagé dans le secteur dit de "La Sauge est". Une convention de financement par la DGMR est à proposer aux communes territoriales. La commune de Romanel supportera en grande partie les coûts, la commune de Jouxtens contribuera aux frais de sa sortie (Lussex) et le canton participera également.

- A l'horizon 2030, des projets "incompressibles" (i.e. qui ont déjà passé l'étape de la mise à l'enquête) ont déjà bien avancé comme les PPA de Vernand-Camarès à Lausanne, le Raffort à Romanel.
- Amélioration de la ligne du LEB en vue d'avoir une cadence à 15 minutes jusqu'à Echallens. D'après l'article en ligne du mardi 24 avril 2018 du journal 24 Heures, la réalisation de travaux à Sugnens retardera de huit mois le doublement de la cadence de la gare d'Echallens à Lausanne. La cadence des 15 minutes depuis Echallens devrait être effective dès le 11 août 2019.
- Stratégie régionale P+R en collaboration avec l'association de la région du Gros-de-Vaud avec l'élaboration d'un cahier des charges et la perspective d'élargir le périmètre de réflexion avec le bassin versant de l'axe CFF "Cossonay". La confirmation de créer un P+R sur le site des Ripes sera étudiée dans ce cadre.
- La route de contournement de Sullens est jugée la plus prioritaire (horizon 2030-2050) du fait de la proximité de l'entrée de l'autoroute proche de Cossonay par rapport au contournement de Morrens, qui ne sert pas d'intérêts régionaux.
- La route de contournement du Mont est au stade de l'étude d'opportunité.
- La stratégie régionale vélo pour les trajets utilitaires à vélo n'est pas opérationnelle à l'heure actuelle, vu qu'il s'agit d'une stratégie de mise en place d'un réseau cyclable sécurisé à l'échelle des 12 communes du Nord lausannois.
- Projets de renaturation de certains cours d'eau.
- Concernant la jonction autoroutière de la Blécherette et le SAN, des procédures d'acquisition des terrains sont en cours, selon M. Chollet, Conseiller communal à Lausanne.

En conclusion, nous constatons un ralentissement des projets en cours et des révisions de densification revues à la baisse dus en grande partie aux contraintes de la LAT révisée.

A noter que le PALM est très bien évalué sur son rapport le coût-utilité par la confédération et est l'un des projets les plus efficients et les mieux notés de Suisse. La confédération place le PALM parmi les cinq grandes agglomérations avec Zürich, Bâle, Genève et Berne qui font état d'un urgent besoin d'infrastructures de transport impliquant de lourds investissements pour résoudre les problèmes de transport et d'environnement les plus conséquents. Bien que noté comme un projet efficace, le PALM présente néanmoins des coûts élevés et surtout un retard inquiétant dans la mise en œuvre des mesures infrastructurelles déposées dans les générations 2007 et 2012. Une contribution de 35% lui a été attribuée par la Confédération pour la génération 2016.

Cheseaux, avril 2018.

La commission:

Catherine Prudhomme

Caroline Vaney

Eric Michel

Antoine Müller

Anne Pécoud-Girardet, présidente et rapporteur